

# Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad **VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**



## COVID 19

Le virus circule toujours !  
Soyons tous responsables  
et vigilants !  
Respectons le confinement !

## Memento

- \* **Cabinet d'infirmier D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- \* **Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- \* **Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- \* **Taxi Ar Folgoad** : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- \* **Pharmacie**: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- Eaux/assainissement** : 02.98.83.02.80    **ERDF** : 09.726.750.29    **GRDF** : 0800.47.33.33

**La mairie** est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
☎02.98.83.01.92    [mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-folgoet@wanadoo.fr)    [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr)

**L'agence postale** est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). **Fermée le mercredi et le samedi.** ☎02.98.83.59.00

## RAPPEL

Les personnes seules, fragiles ou en difficulté pendant cette période difficile peuvent contacter la mairie pour se faire connaître.

## LE REGISTRE

des personnes vulnérables



Un registre permettant de recenser les personnes de + 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes âgées de + 65 ans, les personnes handicapées ou présentant des problèmes de santé, résidant à leur domicile sur la commune, désireuses de se faire connaître, est ouvert en mairie. Cette inscription, facultative, se fait auprès de la mairie soit par la personne elle-même, soit par son représentant légal ou par un tiers (personne physique ou morale). Issu d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le recueil de ces informations permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement de plan d'alerte (canicule, pandémie, confinement...). N'hésitez pas à nous contacter !

## Visite aux Aînés de la commune

Les élus et membres du CCAS continuent leurs visites aux personnes de 82 ans et +. C'est l'occasion de s'assurer qu'elles vont bien et qu'elles n'ont besoin d'aucune assistante spécifique. Si certaines personnes ne souhaitent pas leur visite, merci de le signaler en mairie. Les élus ne rentreront pas dans les habitations et les gestes barrières seront respectés.

L'ensemble des services de la mairie et de la poste continue à vous accueillir en respectant les mesures sanitaires.

Toutefois, quand cela est possible, merci de privilégier les échanges téléphoniques et les mails.

### Mesures sanitaires à respecter en mairie :

- ↳ Le nombre de personnes accueillies simultanément à l'accueil de la mairie est de 2.
- ↳ Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition.
- ↳ Un sens de circulation est à respecter (entrée par la façade avant et sortie par la salle du conseil municipal).

↳ Nous vous demandons de prévoir votre crayon.

## Bibliothèque municipale

La bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre.

**C'est le retour du "prêt à emporter" !**

Réservez les documents que vous souhaitez et venez les récupérer sur rendez-vous à partir du 17 novembre.

Pour réserver, **3 possibilités** :

- **Sur le catalogue en ligne** ([https://folgoet.c3rb.org/opac\\_net/default.aspx](https://folgoet.c3rb.org/opac_net/default.aspx)) : connectez-vous à votre compte et faites votre recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le bouton "réserver".
- **Par mail** : faites votre demande par mail. Soit vous savez déjà ce que vous souhaitez et vous nous indiquez les titres ou les auteurs, soit vous ne savez pas, dans ce cas on affinera ensemble.
- **Par téléphone** (☎02.98.21.15.46) : laissez un message avec votre numéro de téléphone et nous vous rappellerons.

Retrait à partir du 17/11, **sur rendez-vous uniquement**

(Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h).

## Urbanisme

Permis de construire – Mme ABIVEN Marie Louise, 2 Pen Ar Prat, maison d'habitation. Déclaration préalable – M. Olivier FOLAIN, 5 rue des Magnolias, clôture. M. Louis GOURHANT, 10 rue des Tourterelles, véranda.

## communauté des communes

Les services déchets (02.98.21.87.88 [riom@clcl.bzh](mailto:riom@clcl.bzh)), eau et assainissement (02.98.83.02.80 [eau@clcl.bzh](mailto:eau@clcl.bzh)) reçoivent actuellement uniquement sur RDV.

## Vie Paroissiale – Buhez ar barrez

Contact : 02.98.47.93.79 - [sanctuaire@ndfolgoet.fr](mailto:sanctuaire@ndfolgoet.fr) 02.98.83.00.43  
- [secretaire@ndfolgoet.fr](mailto:secretaire@ndfolgoet.fr)

**Obsèques** : M. Michel BRETON, 90 ans.

Du fait du confinement et jusqu'à nouvel ordre, Il n'y a plus de messe à la Basilique. Elle reste toutefois ouverte pour s'y recueillir.

## Vie associative – Kevredigezhioù

SECOURS CATHOLIQUE - Collecte nationale - Malgré le confinement, notre collecte nationale est maintenue cette année. Et plus que jamais, en cette période difficile pour tout le monde, vos dons sont précieux pour les 6000 familles que nous aidons en Finistère ; et ce chiffre risque d'augmenter. Les bénévoles ont distribué des enveloppes dons vos boîtes à lettres. Vous en trouverez également sur les tables de presse de la basilique. Merci pour votre soutien et votre générosité.



Antenne de  
Lesneven/Le Folgoët

La campagne d'hiver 2020/2021 débute le  
23/11. INS dans les locaux des Restos du Cœur, à  
l'espace Kermaria :

**LUN 16 et 19/11 de 13H45 à 16H30.**

Se munir des justificatifs des ressources et  
charges.



**FLEURISTE ARUM SAUVAGE** est ouvert en drive, en livraison et en click and collect sur le site <https://fleuristes-et-fleurs.com/> « arum sauvage ». ☎02.98.21.13.97 ou 06.30.17.97.90

La communauté des communes ainsi que ses communes membres apportent leur soutien aux animations des associations de commerçants du territoire pour l'opération « bons cadeaux Boutiques des Légendes ». Ainsi, chaque commune versera une subvention exceptionnelle conséquente à cette opération qui servira à financer des bons cadeaux à gagner sur le site. Les modalités de participation vous seront détaillées prochainement.



### DÉJÀ 22 boutiques en ligne !!!

Consommer et soutenir le commerce et l'artisanat local c'est possible avec les Bons Cadeaux Boutiques des Légendes!

- Habitants de la Côte des Légendes soutenez vos commerçants, artisans, restaurateurs préférés : cette année j'offre ou je m'offre un Bon Cadeau Boutiques des Légendes via la plateforme locale [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr).
- Commerçants-artisans -restaurateurs de la CLCL n'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme locale gérée par [Koality - Agence digitale](http://Koality - Agence digitale) . C'est gratuit - tous les frais sont pris en charge par la CLCL - [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr).

En partenariat avec, Lesneven & co, Association des commerçants et artisans de Ploudaniel, ACALL - Association des Commerçants et Artisans du Littoral des Légendes

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le service économie de la CLCL : [economie@clcl.bzh](mailto:economie@clcl.bzh) »

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2020 est approuvé à la majorité.

### CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de LE FOLGOËT pour le mandat 2020/2026.

### TARIFS 2021

Le Conseil Municipal **ARRÊTE** les tarifs communaux pour l'année 2021 tels que définis dans le tableau ci-dessous :

<b>CIMETIÈRE</b>	
<b><u>Caveaux</u></b>	
Simple	1 400,00 HT
<b><u>Concessions</u></b>	
<b>Fosses</b>	
15 ans	110,00
30 ans	158,00
<b>Columbarium</b>	
15 ans	830,00
30 ans	1 240,00
Droits fixes	180,00
Renouvellement columbarium 15 ans pour 15 ans	450,00
<b>LOCATION MATERIEL</b>	
Barrières (l'unité)	1,00
Tables (l'unité)	2,00
Chaises (par lot de 6) – le lot	1,00
Remorque pour déchets verts	70,00
<b>DROITS DE PLACE</b>	
<b><u>Stationnement exceptionnel</u></b>	
Boutique – Camion-boutique	
Forfait jusqu'à 2 mètres	15,00
Par 2 mètres supplémentaires	3,00
Voiture	2,00
Camion-caravane	3,00
Cirque et assimilé	110,00 et caution 200,00
camion vente outillage et assimilé	40,00
<b>Terrasse devant commerces (saison estivale)</b>	
Jusqu'à 10 m <sup>2</sup>	27,00
Par m <sup>2</sup> supplémentaire	2,00
<b><u>Stationnement occasionnel / jour</u></b>	
Fraises, crabes, etc...	8,00
<b><u>Stationnement hebdomadaire</u></b>	
Poissonnerie - Pizzeria- etc...	3,00
Marché d'été	1,00/ml
<b>LOCATION DE BATIMENTS</b>	
<b>Salle Yves Bleunven</b>	
- Utilisateurs locaux et associations extérieures	
salle uniquement	200,00

salle avec repas	250,00
- Autres utilisateurs	350,00
Utilisation régulière de la salle pour des activités sportives ou culturelles organisées par des professionnels ou associations à but lucratif (yoga, zumba...)	
Sous forme de don au CCAS	200,00
<b>Maison rue de la Gare</b>	
Loyer	550,00/mois
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
Abonnement 1 an (1 <sup>ère</sup> année gratuite pour les nouveaux habitants)	16,00/an
<b>DIVERS</b>	
Création de bateau	150,00/ml
Photocopie (l'unité)	
A4	0,30
A3	0,50
<b>PRESTATIONS REALISEES POUR LE COMPTE D'UNE COLLECTIVITE</b>	
Tracteur + remorque (avec chauffeur) ou broyeur d'accotement	60,00 /h
1 véhicule (fourgon – camion) + 1 agent	36,00 /h
1 agent supplémentaire	28,00 /h
<b>Travaux de peinture routière</b>	
Marquage de bandes en 0,10	0,80 /ml
Marquage de bandes en 0,15	1,00 /ml
Marquage en 0,50	14,00 /ml
Mise à disposition de personnel administratif Cat C	25,00 /h

#### **BUDGET EAU POTABLE – Apurement de compte avant transfert de compétences à la CLCL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Comptable à effectuer la correction par l'opération d'ordre non budgétaire suivante : Débit 1068 par Crédit 261 pour 5 394,76 €.

#### **EFFACEMENT DE CRÉANCES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** d'effacer les dettes d'un administré suite à décision de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de la commission de surendettement pour le montant total des dépenses indiquées, d'un montant total de 926.52 €.

#### **ECOLE DIWAN PLOUGUERNEAU – Demande de participation financière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de participer à hauteur de 645 € aux frais de fonctionnement de l'école Diwan de Plouguerneau, au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour un enfant de la commune.

#### **PERSONNEL COMMUNAL – Modification de temps de travail**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de modifier la quotité de travail de l'agent périscolaire en charge de la cantine, le temps de travail passant de 28h46 à 33h hebdomadaires.

#### **PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les propositions de modifications du tableau des effectifs des agents communaux suivantes :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28h46 hebdomadaires
- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 33h00 hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'agent technique à temps complet
- la suppression d'un emploi de responsable administratif

#### **SDEF – Convention financière pose de projecteurs Espace Kermaria / EP rue de la Paix**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de la réalisation des travaux suivants :

- **Parking de l'école publique** : changement des projecteurs éclairant le parking de l'école publique ;
- **Rue de la Paix** : un point lumineux est défectueux, il convient de le remplacer ;

**ACCEPTE** les plans de financement des coûts de travaux respectifs de 7 080.00 € et 1 080.00 € ; les participations de la commune s'établissant respectivement à 4 700 € et 600 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières établies par le SDEF.

#### **ECOPATURAGE – Proposition de prestation**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à l'entretien de la vallée du Creyer par une prestation d'éco-pâturage (3 900 €/an) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et **VALIDE** la proposition de devis présentée (3 207.92 €) pour la pose de clôture sur le site.

#### **RUE D'ARMOR – Proposition d'aménagement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les propositions d'aménagement de la rue d'Armor telles que présentées ci-dessous et le coût des travaux (35 038.92 €) :

- Réalisation d'un enrobé sur les trottoirs en entrée de rue ;
- Réaménagement du terreplein situé en impasse en fond de voie
- Réalisation de 6 places de parking à l'entrée de l'impasse, côté droit

#### **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – Accords fonciers pour l'utilisation des chemins et parcelles privées, voies publiques de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de constitution de servitudes présentée, la convention d'autorisation de pose de câbles sur le domaine public communal ainsi que tout document afférents à l'utilisation des voies publiques de la commune.

#### **CESSION DE PARCELLE – rue des Genêts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la cession partielle de la parcelle AH 207 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au règlement de cette affaire.

#### **LIDL – Demande d'autorisation d'ouverture exceptionnelle – 19 et 26 décembre 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **REFUSE** d'accorder à la SNC LIDL la dérogation sollicitée.

#### **CLCL – Rapports d'activités 2019**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des rapports d'activités 2019 de la CLCL.

#### **SDEF – Rapport d'activités 2019**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du SDEF.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2020 est consultable sur le site internet de la commune : [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr) ; onglet « Votre Mairie » ; « Compte-rendu du conseil municipal »